

DEPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE DOURBIES



ARRÊTE DE CIRCULATION – TRAVAUX RÉSEAU EAU POTABLE RUE DE L'ÉGLISE - COMMUNE DE DOURBIES

Nous, Maire de la Commune de Dourbies

Vu la loi, du 5 avril 1884 relative à l'organisation municipale,

Vu la loi 89 413 du 22 juin 1989 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code de la voirie routière et notamment le titre 4 voirie Communale,

Vu le code de la route et notamment son article L 411-1

Vu la nécessité de réaliser des travaux d'installation d'un compteur d'eau rue de l'Église,

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

La circulation dans la rue de l'Église à Dourbies sera règlementée du 20 au 24 mars 2023 inclus pour des travaux d'installation de compteur d'eau par l'entreprise DOURBIES MAÇONNERIE DUVAL pour le compte de la commune de Dourbies.

ARTICLE 2 :

Une signalétique appropriée sera mise en place pour assurer la sécurité des usagers.

AMPLIATION du présent arrêté sera affichée en mairie et adressée à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie

En Mairie le 16 mars 2023

Le Maire

Irène LEBEAU



Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06.01.1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la Mairie ci-dessus désignée.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les deux mois à compter de sa notification.